



Accueil périscolaire

Dans le cadre du protocole sanitaire émis par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports qui comporte une graduation de 4 niveaux, l'organisation de l'accueil périscolaire sera adaptée à partir du 11 octobre 2021, **niveau 1 / niveau vert**.

Organisation accueil périscolaire

→ **Heures d'ouverture : 7h30 – 19h00 (lundi/mardi/jeudi/vendredi)**

→ **Capacité d'accueil :**

- maternelle : 40 enfants
- élémentaire : 84 enfants

→ **Modalité d'accueil :**

- Pas de réservation

→ **Accueil**

● **Toute personne externe à l'accueil périscolaire est interdite d'accès.**

● **Le portail sera fermé, les familles devront sonner pour signaler leur présence.**

- **Maternelle : portail école maternelle 4 place du marché.**

- **Elémentaire, 2 groupes sont constitués :**

▪ **Groupe 1 : les enfants des classes de Mme Jansen, M. Aimé, Mme Clément et Mme Bernard.**

▪ **Groupe 2 : les enfants des classes de Mme Dumontet, Mme Segret, Mme Charlier et M. Sapaly.**

Le matin : les deux groupes sont accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire (4, esplanade Charles de Gaulle), dans deux secteurs différents.

Le soir :

- **le groupe 1 est accueilli dans les locaux de l'accueil périscolaire (4, esplanade Charles de Gaulle)**
- **le groupe 2 est accueilli dans le foyer communal (en face des locaux de l'ALSH).**

● **Accueil des familles au niveau de la zone matérialisée.**

● **Le personnel de l'accueil périscolaire est équipé de masques, ainsi que tout le matériel nécessaire à la désinfection (gants, lingettes, désinfectant de surface, gel hydro alcoolique).**

● **Les familles doivent fournir un goûter à leur enfant pour qu'il puisse le gérer seul (sans l'aide d'un adulte) : ouverture de la boîte, des emballages, des bouteilles..., afin de limiter les contacts.**

→ **L'application de gestes barrières**

Le lavage des mains

- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, et tout particulièrement le lavage des mains.
- Lavage des mains à l'eau et au savon sur toutes les parties des mains pendant 30 secondes (à défaut, utilisation d'une solution hydro-alcoolique sous la surveillance d'un adulte).

Le lavage des mains est réalisé à minima :

- A l'arrivée et avant le départ de l'accueil
- Avant et après le goûter
- Avant et après les temps libres
- Après être allé aux toilettes

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'un même groupe.

- L'ensemble des consignes et instructions d'hygiène sont affichées partout sur des supports simples et compréhensibles en fonction des âges.

Le port du masque

- Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il n'est pas obligatoire à l'extérieur.
- Le port du masque pour les enfants de l'école maternelle est proscrit.
- **Le port du masque n'est pas obligatoire en intérieur et en extérieur.**

→ **Activités**

- Les activités physiques, culturelles et manuelles sont adaptées afin de respecter le protocole sanitaire de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- **Activités physiques : autorisées en extérieur et en intérieur.**
- L'accompagnement aux devoirs est maintenu partiellement.

Rôle des parents

- Votre rôle est essentiel dans le respect des gestes barrières (explication à vos enfants, respect des consignes de l'accueil).
- Vous êtes également invités à surveiller l'apparition d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'accueil périscolaire (la température doit être inférieure à 38°).
- De même, il est nécessaire de déclarer la survenue d'un cas positif au sein du foyer en précisant si c'est votre enfant qui est concerné.

Ce protocole est susceptible d'évoluer selon la graduation émise par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

M. JEAN MARIE BAYARD